



Portail VIH/sida du Québec

www.pvsq.org | info@pvsq.org

Téléphone: 1.877.767.8245

Montréal: 514.523.4636

Portail VIH/sida du Québec Résolution du conseil d'administration

Il est résolu :

D'adopter, tel prévu dans l'article 6.1 des règlements généraux de février 2010, une modification dédits règlements généraux, sous la forme :

Article actuel :

1.1 Composition

La corporation est administrée par un conseil d'administration composé de huit (8) personnes soit :

A – quatre (4) personnes élues parmi les membres réguliers de la corporation en assemblée générale représentant diverses régions du Québec

B - trois (3) personnes cooptées par le conseil d'administration

C - le directeur général sans droit de vote

Article modifié :

1.1 Composition

La corporation est administrée par un conseil d'administration composé de huit (8) personnes soit :

A – huit (8) personnes élues parmi les membres réguliers de la corporation en assemblée générale, au mieux représentant diverses régions du Québec,

B – le cas échéant, des observateurs invités par le conseil d'administration.

La direction générale participe aux réunions du conseil d'administration, sans droit de vote.

Proposé par : Ericka Alnéus

Appuyé par : Ouarissa Issa Samarou

Je soussigné, Jonathan Giguère, président de l'organisme, certifie par la présente que ce qui précède est une copie conforme et exacte d'une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'organisme par vote électronique le 25 mai 2015 et que cette résolution est en vigueur.
